

Dépot: M. Fernand Baden  
 Débat d'orientation N° 6079



Luxembourg, le 19 novembre 2009

1

## Motion « Grands projets d'infrastructure de l'Etat » - Ministère du Développement durable et des Infrastructures

### La Chambre des Députés

Vu la nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructure ;

Vu la volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

Vu d'autre part :

L'avis de la Cour des Comptes sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructure du 22 mars 2001 ;

La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 prise suite à la présentation de l'avis précité ;

Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructures dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;

Vu la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructure adoptée en date du 3 avril 2006 et du 10 juillet 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations dans la motion précitée du 29 janvier 2002 ;

Vu la motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, mutatis mutandis, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;

Vu la liste des projets d'infrastructures susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un APD à charge du département du Développement durable et des Infrastructures en 2009/2010, présentée par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures lors des séances des 14 et 28 octobre 2009 de la Commission du Développement durable ;

Considérant que suite aux informations détaillées, la Commission du Développement durable a avisé favorablement chaque projet de la liste présentée ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2010 afin de garantir les objectifs suivants :

a) **en ce qui concerne le champ d'intervention de l'administration des bâtiments publics**

- procéder à la modernisation des **bâtiments existants de la caserne Herrenberg** alors que les infrastructures actuelles datent des années 50 et se trouvent dans un état vétuste ; rénovation selon les principes de la performance énergétique actuels ;
- réaliser une extension et une rénovation **Lycée technique de Bonnevoie** permettant de supprimer définitivement les structures provisoires hébergeant 35 salles de classe, permettre la mise en conformité des infrastructures alimentaires (normes HACCP) et offrir un concept pédagogique novateur (Ganzdaagsschoul) ;
- construire une **Ecole de la Deuxième Chance** sur le territoire de la Ville de Luxembourg permettant aux jeunes « décrocheurs scolaires », « primo-arrivants » et aux jeunes n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage d'avoir une formation et un diplôme ;
- réaliser pour le **Lycée technique des Arts et Métiers** une cantine et des infrastructures sportives alors que les infrastructures existantes pour ces deux fonctions sont insuffisantes à l'heure actuelle ;
- construire un nouvel immeuble pour le **Centre de Logopédie** à Luxembourg/Strassen alors que les bâtiments actuels datent de 1971 et se trouvent dans un état vétuste ; la nouvelle construction sera également réalisée conformément au concept de la performance énergétique actuelle ;
- ériger une **Structure temporaire pour les besoins de l'Athénée** de Luxembourg qui sera complètement rénové et assaini ;
- construire un bâtiment définitif pour le **Lycée Sports-Etudes** à l'INS Fetschenhof qui fonctionne depuis un an à cet endroit dans des structures provisoires ;
- réaliser un **Lycée technique pour Professions de Santé au Sud** du pays afin de pouvoir continuer la décentralisation de cette formation qui est offerte également au Centre et au Nord du pays ;
- procéder à la rénovation des bâtiments de la **Cour des Comptes, rue Monterey** suite au départ du Service national de la Jeunesse ;

- effectuer, pour le compte de la Commission européenne, les études et, par la suite, la réalisation d'un nouveau **Bâtiment Jean Monnet 2** ;

**b) en ce qui concerne le champ d'intervention de l'administration des ponts et chaussées**

- construire à l'aéroport de Luxembourg un nouveau dépôt de carburant en particulier au motif que la capacité de stockage de l'actuel dépôt est trop faible et qu'il échet de réaliser, pour des raisons de sécurité, des réservoirs « enterrés » ;
- réaliser le **contournement de Olm-Kehlen** [N6-A6-N12], inscrit dans l'avant-projet du plan sectoriel transports afin de raccorder efficacement les zones d'activités de Capellen et de Kehlen au réseau routier primaire.

**c) en ce qui concerne le champ d'intervention du département des transports**

- procéder au renouvellement de différents tronçons de voie de la Ligne du Nord avec amélioration de la plate-forme en vue de la mise en œuvre de traverses en béton pour en augmenter la durée de vie et diminuer les coûts de maintenance;
- réaliser la reconstruction du pont rivière situé au point kilométrique 46,930 en Gare d'Ettelbruck pour remplacer un ouvrage d'art à la limite d'usure.

*Josée Jander*  
*Adrien*  
*(F. EBBEN)*

*Roger Nagel*  
*J. Clément*